

fédéral de la Statistique, des nouvelles et des graphiques montrant les tendances du commerce. Des communiqués sont rédigés et distribués aux journaux du pays et de la matière d'un caractère semblable est envoyée aux commissaires du commerce canadien pour être distribuée aux journaux à l'étranger. La division prépare actuellement des opuscules et des brochures pour fournir d'autres renseignements sur les marchés étrangers, les sources d'approvisionnement, la documentation, les règlements et les restrictions au sujet du commerce. La division aide aussi aux correspondants de journaux et périodiques canadiens et étrangers à rédiger des articles sur les divers aspects du commerce extérieur du Canada. Le travail éducatif de la division est aidé de publicité au pays et à l'étranger. Bien que la Division de la publicité commerciale fasse partie de l'Office du commerce extérieur, elle aide des organismes associés du ministère du Commerce qui s'occupent de l'expansion du commerce extérieur. La division est à étudier d'autres moyens de publicité comme le cinéma et la radio.

Sous-section 2.—Corporation commerciale canadienne

Par l'arrêté en conseil C.P. 1218 du 29 mars 1946, la Corporation commerciale canadienne a été établie pour succéder à la Commission canadienne d'exportation comme acheteuse pour l'UNRRA et les gouvernements d'autres pays. Cette corporation a aussi été établie pour être l'agence des importations canadiennes dans les cas où les achats ne peuvent être faits par des firmes privées sans l'intermédiaire de l'Etat.

Par l'arrêté en conseil C.P. 314 du 5 février 1947, en vigueur le 1er février 1947, le pouvoir, le devoir et la fonction assignés au ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements, en vertu de la loi du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements de 1945 et de la loi du ministère des Munitions et Approvisionnements, d'acheter ou autrement d'acquérir, de fabriquer ou autrement de produire des munitions de guerre ou des fournitures et de construire ou d'exécuter les entreprises requises par le ministère de la Défense nationale, ont été transférés du ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements au ministre du Commerce. Les facilités de la Corporation commerciale canadienne sont maintenant utilisées pour voir à procurer des fournitures au ministère de la Défense nationale.

Sous-section 3.—Commission des expositions du gouvernement canadien

La Commission des expositions du gouvernement canadien a été réorganisée pour aider à faire connaître le Canada et à vendre ses produits à l'étranger. La commission est seule responsable de la construction et de l'administration de tous les envois du gouvernement aux expositions internationales, aux foires commerciales et aux étalages hors du Canada auxquels le gouvernement canadien décide de participer. La commission est aussi chargée d'organiser la première foire internationale canadienne, qui aura lieu à Toronto du 31 mai au 12 juin 1948. Les manufacturiers et les producteurs du Canada et d'autres pays auront l'occasion d'exposer leurs produits à cette foire.

La commission coopère aussi avec les exportateurs canadiens pour faire représenter des marchandises aux foires commerciales et aux étalages destinés à encourager le commerce. La commission est organisée pour conseiller, sur demande, les compagnies canadiennes sur la préparation de leurs envois.